

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2022-221

Marchés publics

Licence valant agrément pour la réutilisation
d'informations issues du Système
d'Immatriculation des Véhicules (SIV)
entre Roannais Agglomération et
le Ministère de l'Intérieur

Avenant n° 4

Certifié exécutoire le	11 JUIL. 2022
Reçu en préfecture le	05 JUIL. 2022
Publié au RAA le	11 JUIL. 2022

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu les articles L2122-1 et R2122-3 du Code de la commande publique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022, portant statuts de Roannais Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 10 juillet 2020, accordant au Président une délégation de pouvoirs pour approuver et attribuer les marchés de travaux, fournitures et services et les accords-cadres, dont le montant est inférieur ou égal à 90 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation, et qui font l'objet d'un contrat écrit définissant les obligations des parties ;

Vu la décision du Président en date du 17 décembre 2018 relative à l'acquisition de données du Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV) entre le ministère de l'Intérieur et Roannais Agglomération ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Jacques TRONCY, Vice-Président, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que le Ministère de l'Intérieur propose une mise à disposition des données concernant l'immatriculation des véhicules ;

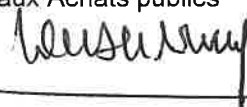
Considérant que Roannais Agglomération a besoin de ces informations pour suivre les évolutions du parc automobile sur son territoire notamment en termes de type d'énergie utilisée ;

Considérant que Roannais Agglomération souhaite modifier les modalités de mises à disposition des données par avenant à la licence initiale ;

DECIDE

- d'approuver l'avenant n° 4 qui stipule que les modalités de mise à disposition des informations du Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV) sont changées et maintenant fournies par fichier complet ;
- de préciser que le montant de cette mise à disposition s'élèvera à 250 € TTC de frais techniques auxquels s'ajouteront une somme variable tenant compte du nombre d'immatriculations au prix de 0,00456 € par immatriculation ;
- de préciser ce montant est inscrit sur le budget général de collectivité.

Par délégation du Conseil communautaire,
pour le Président et par subdélégation,
Jacques TRONCY
Vice-Président délégué aux Finances
et aux Achats publics





**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DELEGATION A LA SECURITE ROUTIERE

AVENANT n° 4 AS 2019-144

(pour modification du mode de mise à disposition)

à la licence valant agrément pour la réutilisation d'informations publiques issues du système d'immatriculation des véhicules (SIV) délivrée en application du titre II et III du code des relations entre le public et l'administration et prévoyant une mise à disposition des informations

Cet avenant a pour objectif de préciser les modifications apportées à la licence de réutilisation des données issues du SIV signée entre le ministère de l'intérieur et **ROANNAIS AGGLOMERATION**

➤ **Les parties à la licence**

Le ministère de l'intérieur, délégation à la sécurité routière, représenté paren qualité de

et

Le licencié (raison sociale)	ROANNAIS AGGLOMERATION
N° SIREN	
Adresse du siège social	63 RUE JEAN JAURES 42300 ROANNE
N° de licence	AS n° 2019-144
Date de signature de la licence	14/02/19

Sont convenues les modifications suivantes à la licence :

A l'article 7.4 est modifiée la phrase suivante : Mise à jour des informations : Par fichier complet

Fait à Paris, en 1 exemplaire.

L'Administration

Le Licencié

Nom

Nom

Qualité

Qualité

Date

Date

Signature

Signature